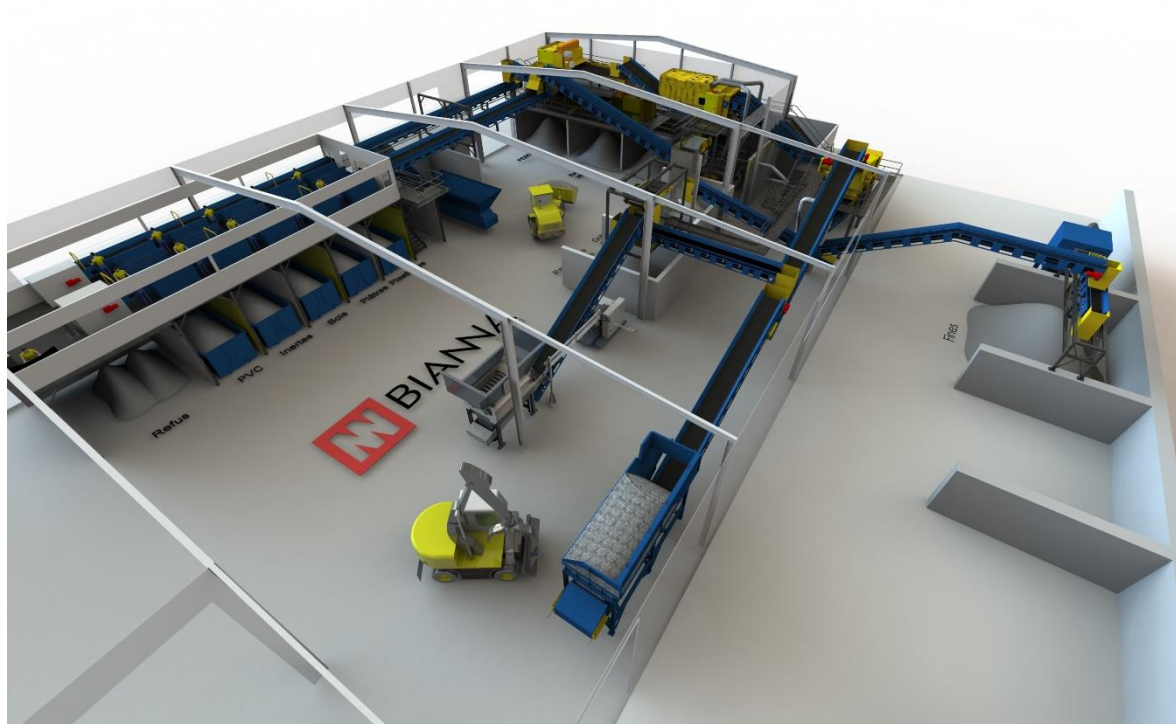




TUBERT ENVIRONNEMENT

Mécanisation des opérations de préparation à la
valorisation de déchets non dangereux
Centre de Tri à Elné (66)

Dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE
Maîtrise foncière (PJ03)



*Rapport 21C016
Février 2023
Version 2*

*Nicolas GASNIER
SAS NGEC
Chemin de Picaubeil 66720 BELESTA
ng@ngec.fr 06 75 85 84 56*



Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230717-DL2023-0198-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023



AVANT-PROPOS

La société Patrick TUBERT, mentionnée TUBERT par la suite, exerce depuis 2013 une activité de regroupement et de tri de déchets non dangereux en vue d'améliorer leur valorisation au sein de son centre de tri sur la commune d'Elné au lieudit Els Mossellons. Cet établissement est au régime d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par antériorité pour la rubrique 2710 (Déchèterie) et au régime de déclaration pour d'autres rubriques liées à la gestion de déchets. Depuis Juin 2019, TUBERT est également autorisée à y effectuer les opérations de démantèlement de bateaux hors d'usage.

Un flux de 72 000 t de déchets non dangereux transite chaque année au sein de l'établissement. L'amélioration de la valorisation de ces déchets est un enjeu qui fait l'objet d'objectifs fixés à l'échelle nationale. En cohérence avec ces objectifs, TUBERT mécanise ses opérations de tri et de préparation à la valorisation des déchets, ces opérations étant jusqu'à présent principalement manuelles.

Une ligne de broyage/tri et une ligne de fabrication de combustible solide de recyclage seront ainsi installées ; ces deux lignes s'inséreront dans le bâtiment existant ce qui nécessite par conséquent une réorganisation de l'établissement avec une extension de celui-ci sur une parcelle voisine en pleine propriété et en accord avec les dispositions prévues d'urbanisme.

Les quantités de déchets broyés au sein des deux lignes et l'augmentation de capacité de préparation des biodéchets à la valorisation amènent à un dépassement du seuil d'autorisation au titre de la rubrique 2791 des ICPE ce qui conduit TUBERT à devoir déposer un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE (Art. L.512-1 du Code de l'Environnement). Les autres modifications du site (modification du bâtiment, mise à jour des capacités de déchets en transit, extension de l'établissement), qui conduisent à d'autres dépassement de seuils réglementaires (déclaration et enregistrement), sont incluses dans ce dossier.

En application de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement, un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est déposé. Le présent document établit la « Maîtrise foncière » prévue au R.181-13-3°.



CARTES

€ Carte : Plan cadastral au 1/2500° 1

TABLEAUX

₣ Tableau : Parcellaire de l'établissement 1

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article R.181-13-3° du Code de l'Environnement

La demande d'autorisation environnementale comprend :

« Un document attestant que le pétitionnaire est le propriétaire du terrain ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit. »



Bien que l'accueil des nouvelles lignes s'effectue au sein du bâtiment existant, la gestion des flux « Eco-Mobilier » a dû être déplacée sur deux nouvelles parcelles adjacentes ; il s'agit donc d'une régularisation. L'établissement passe ainsi d'une superficie de 1,5 ha à 2,2 ha avec l'intégration de deux nouvelles parcelles.

☒ Carte : Plan cadastral au 1/2500°

☒ Tableau : Parcellaire de l'établissement

Localisation de l'établissement						Propriétaire	Acte
Adresse de l'établissement accueillant l'I.C.P.E. :	Els Mossellons 66200 ELNE						
Références cadastrales : (Section / Parcelle / Lieudit / Surface géométrique)	Parcellaire existant						
	Section AL	191	Mossellons	2 229 m ²	Commune d'Elne	14/10/2022	
		193	Mossellons	13 183 m ²	SARL Patrick TUBERT	21/02/2012 24/04/2012	
	Parcelles supplémentaires (régularisation)						
	Section AL	51	Mossellons	3 171 m ²	SCI PAVINGO	27/06/2019	
		52	Mossellons	3 337 m ²			
21 920 m²							

Le parcellaire de l'établissement :

- appartient à la commune d'Elne pour la parcelle AL 191, commune qui en atteste la jouissance libre par une attestation du 14/10/2022 ;
- appartient en propre à la SARL Patrick TUBERT pour la parcelle AL 193 acquise en 2012 (ancienne propriété de la mairie d'Elne) ;
- appartient, pour les nouvelles parcelles AL 51 et AL 52 à la SCI PAVINGO gérée par Patrick TUBERT également gérant de la société exploitante.

☒ Annexe : Attestation du 14/10/2022 de jouissance de la parcelle cadastrée AL n°191 au profit de la société Patrick TUBERT

☒ Annexe : Constitution de servitudes du 24/04/2012 sur les parcelles AL n°190 et AL n°191 sises lieudit « Mossellons » au profit de la parcelle AL n°193

☒ Annexe : Attestation du 21/02/2012 de proposition d'acquisition de la parcelle AL n°193 au profit de la société Patrick TUBERT

☒ Annexe : Attestation du 27/06/2019 de vente des parcelles AL n°41, AL n°51 et AL n°52 au profit de la SCI PAVINGO



ANNEXES

- ✦ *Annexe : Attestation du 14/10/2022 de jouissance de la parcelle cadastrée AL n°191 au profit de la société Patrick TUBERT*
- ✦ *Annexe : Constitution de servitudes du 24/04/2012 sur les parcelles AL n°190 et AL n°191 sises lieudit « Moussellons » au profit de la parcelle AL n°193*
- ✦ *Annexe : Attestation du 21/02/2012 de proposition d'acquisition de la parcelle AL n°193 au profit de la société Patrick TUBERT*
- ✦ *Annexe : Attestation du 27/06/2019 de vente des parcelles AL n°41, AL n°51 et AL n°52 au profit de la SCI PAVINGO*

ATTESTATION DE JOUISSANCE DE LA PARCELLE CADASTREE AL n°191 AU
PROFIT DE LA SOCIETE TUBERT

La Commune d'ELNE, collectivité territoriale, personne morale de droit public représentée par son Maire Monsieur Nicolas GARCIA, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de ELNE (66 200), identifiée au SIREN sous le numéro 216 600 650, propriétaire de la parcelle cadastrée AL n°191 sise lieu-dit « Les Mousseillons »

autorise :

La Société dénommée SOCIETE PATRICK TUBERT, Société à Responsabilité Limitée dont le siège est à ELNE (66 200) Route de Bages, Mas Tubert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PEPRIGNAN sous le numéro 392 005 070, propriétaire de la parcelle cadastrée AL n°193, et exerçant sur celle-ci une activité de déchetterie professionnelle et centre de tri,

à jouir librement de la parcelle cadastrée AL n°191, issue de la division d'un plus grand corps cadastré AL n°188 faisant l'objet d'un bail emphytéotique consenti par la Commune à la Société TERRA SOL, mais toutefois non utilisée par cette dernière.

Cette emprise n'étant plus concernée par le bail sus cité, suivant le document de constitution de servitude sur les parcelles AL n°190 et 191 sises lieu-dit « Mousseillons » au profit de la parcelle AL n°193, signé par les 3 parties le 24 avril 2012, rien ne s'oppose à un usage exclusif par la société Patrick TUBERT pour les besoins de son activité, dans l'attente des régularisations stipulées dans le document du 24 avril 2012.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

ELNE le, 14 octobre 2022

Le Maire
1^{er} vice-président du Département

Nicolas GARCIA



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
ELNE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 20404
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - ~~Après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~
 - B - En conformité d'un piquetage : 17/12/2007... effectué sur le terrain ;
 - C - ~~D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé~~
le _____ par M. _____ géomètre à _____
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.
A PERPIGNAN, le 17/12/2007

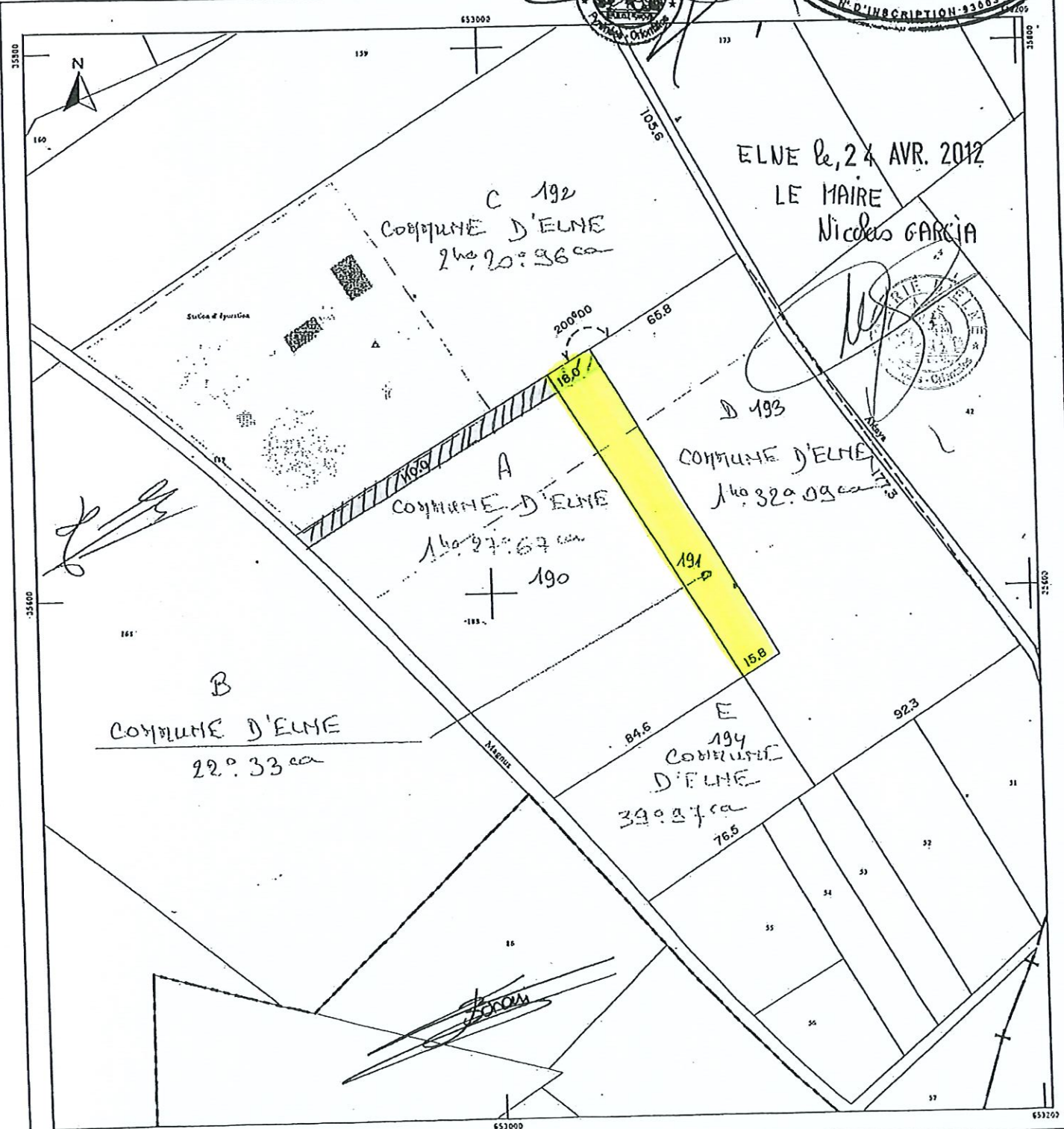
Section : AL
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 13/12/2007
Support numérique : _____

Document d'arpentage dressé
par M. DELAHAYE
GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G.
à A-PERPIGNAN
Date : 17/12/2007



(1) Il y a les mentions inscrites. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan et/ou par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent être plusieurs.
(2) Qualité de la personne agréée (Géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité de cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités des signataires et si ils ont été élus par les propriétaires (propriétaires) et, si non, préciser leur qualité de faculté agréée.



ELNE le 24 AVR. 2012
LE MAIRE
Nicolas GARCIA



CONSTITUTION DE SERVITUDES SUR LES PARCELLES
AL n°190 et AL n°191 SISES LIEU-DIT « MOUSSELLONS » AU PROFIT DE LA PARCELLE
AL n°193

ENTRE LES PARTIES CI-APRES DESIGNÉES :

La Commune d'ELNE, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Pyrénées Orientales, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de ELNE (66 200), identifiée au SIREN sous le numéro 216 600 650, propriétaire du fonds servant (AL n°190 et 191)

La Société dénommé SOCIETE PATRICK TUBERT, Société à Responsabilité Limitée dont le siège est à ELNE (66 200) Route de Bages, Mas Tubert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PEPRIGNAN sous le numéro 392 005 070, propriétaire du fonds dominant (AL N°193)

Monsieur Julien BARONI, représentant de la société ayant pris la suite de la société TERRA SOL à ce jour dissoute,
Preneur à bail emphytéotique des parcelles cadastrées Section AL n°190 et n°191

LESQUELS EXPOSENT CE QUI SUIT :

La Commune d'ELNE et la société dénommée SOCIETE PATRICK TUBERT ont signé en date du 09 décembre 2009 un protocole d'accord suivant lequel la SOCIETE PATRICK TUBERT s'est engagée à acheter à la Commune les parcelles cadastrées AL n°191 (issue d'un plus grand corps cadastré Section AL n°188) et AL n°193 (issue d'un plus grand corps cadastré Section AL n°189) pour permettre à la société de mettre en place sur lesdites parcelles une déchetterie professionnelle et un centre de tri des déchets industriels du bâtiment (terre, gravats, ferraille, cartons, plastiques, bois et palettes, déchets de démolition, tout-venant).

Sur les lieux existent déjà la station d'épuration communale ainsi qu'une plate forme de compostage de boues de station d'épuration gérée par la société TERRA SOL.
La société TERRA SOL est titulaire sur les parcelles cadastrées Section AL n°190 et 191 issues de la division du plus grand corps cadastré section AL n°188 d'un bail emphytéotique que lui a consenti la Commune d'ELNE pour lui permettre de réaliser son activité.

A l'occasion du permis de construire relatif à l'unité de compostage délivré le 8 février 2008 à la société TERRA SOL, sous le numéro PC 06606508A0001, délivré postérieurement à la signature du bail emphytéotique, une emprise plus importante a été utilisée par ladite société aux fins de garantir une surface rentable et de permettre audit projet de s'inscrire au mieux de son environnement.

Après bornage des terrains, cette emprise d'un commun accord avec la commune d'ELNE et la société TERRA SOL a été fixée définitivement à 1ha 67a 64ca et résulte des modifications suivantes :

- Suppression d'une emprise à l'Est de 22a 33ca qui devient la parcelle AL numéro 191, laquelle n'est plus concernée par le bail emphytéotique,

- Rajout au Sud d'une emprise de 39a 97ca qui devient la parcelle AL numéro 194.

De sorte que c'est à tort et par erreur qu'il a été stipulé que le bail emphytéotique portait sur la commune sise à ELNE (66200) et cadastrée AL numéro 188 alors qu'en réalité le bail emphytéotique devait porter sur les parcelles :

- AL numéro 190 pour 1ha 27a 67ca,
- AL numéro 194 pour 39a 97ca.

Un acte rectificatif au dépôt du bail emphytéotique intervenu entre la commune d'ELNE et la société TERRA SOL doit être régularisé afin de rétablir la réalité.

TP

NY

JB

Qu'entre temps, l'unique associé de la société TERRA SOL, à savoir ENVIRONNEMENT D'OC immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 489.533.059 dont le siège social est à SOMMIERES (30250) 216 Chemin de Campagne a effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NIMES une déclaration de dissolution en application de l'article 1844-5 du Code Civil.

De ce fait, la société TERRA SOL n'existe plus en tant qu'être moral, dès lors, en l'état actuel, la société TERRA SOL, titrée sur le bail emphytéotique ne peut effectuer aucune formalité, ni procéder à la signature de cet acte rectificatif sus visé.

Qu'en l'état actuel des choses, la Commune d'ELNE n'est pas en mesure de pouvoir vendre à la SOCIETE PATRICK TUBERT la parcelle cadastrée Section AL n°191, celle-ci étant grevée d'un bail emphytéotique au profit de la société TERRA SOL, société dissoute à ce jour.

CECI EXPOSE et pour permettre à la Société PATRICK TUBERT de mener à bien la construction sur la parcelle AL 193 du centre de tri correspondant au permis de construire qui lui a été délivré le 6 septembre 2010 sous le numéro PC 06606510A0147, il est convenu ce qui suit :

Le propriétaire du fonds servant (AL n°190 et 191), savoir la commune d'ELNE, avec l'autorisation du preneur à bail emphytéotique, en la personne de Mr Julien BARONI représentant de la société ayant pris la suite de la société TERRA SOL, des parcelles AL 190 et 191 constitue au profit du fonds dominant, savoir la parcelle AL n°193 détenue par la société dénommée SOCIETE PATRICK TUBERT et de ses propriétaires successifs un droit de passage en tous temps et heures et avec tous véhicules et un droit de passage de tous réseaux.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants-droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de SIX (6) mètres environ ainsi que le passage de tous réseaux.

L'entretien et la mise en conformité de la zone portant le droit de passage sera réparti entre la société TERRA SOL et la société Patrick Tubert au prorata de son utilisation.

Son emprise est figurée en teinte jaune au plan ci-annexé approuvé par les parties.

Ce passage part du Chemin rural dénommé Charlemagne, traverse les parcelles cadastrées AL n°190 et AL n°191 le long de la confrontation de la parcelle AL n°192 qui accueille la station d'épuration de la commune d'ELNE, le tout sur une longueur de 110 mètres environ pour aboutir à la parcelle cadastrée Section AL n°193 acquise par la société dénommée SOCIETE PATRICK TUBERT.

Les parties aux présentes s'engagent à consentir de manière officielle cette servitude de passage et servitude de passage de tous réseaux tel que détaillées ci-dessus lors de la régularisation de la vente par la commune d'ELNE de la parcelle AL n°191 au profit de la SOCIETE PATRICK TUBERT qui ne pourra intervenir que lorsque il y aura eu au préalable :

- constatation de la transmission universelle du patrimoine dont notamment le bail emphytéotique de TERRA SOL au profit de la société ayant pris la suite de TERRA SOL,
- la régularisation de la modification de l'assiette du bail emphytéotique
- ainsi que régularisation des mainlevées des inscriptions grevant la parcelle AL 191, prises à l'encontre de la société TERRA SOL et profitant à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC et à la société OSEO.

Fait à ELNE,
Le 24 AVR. 2012

Mr Le Maire
Po/la Commune d'ELNE
Nicolas GARCIA

Mr Julien BARONI
Po/la Société ayant pris la suite de TERRA SOL

le 13/04/2012.

Mr Patrick TUBERT
Po/la SOCIETE PATRICK TUBERT

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : ELNE

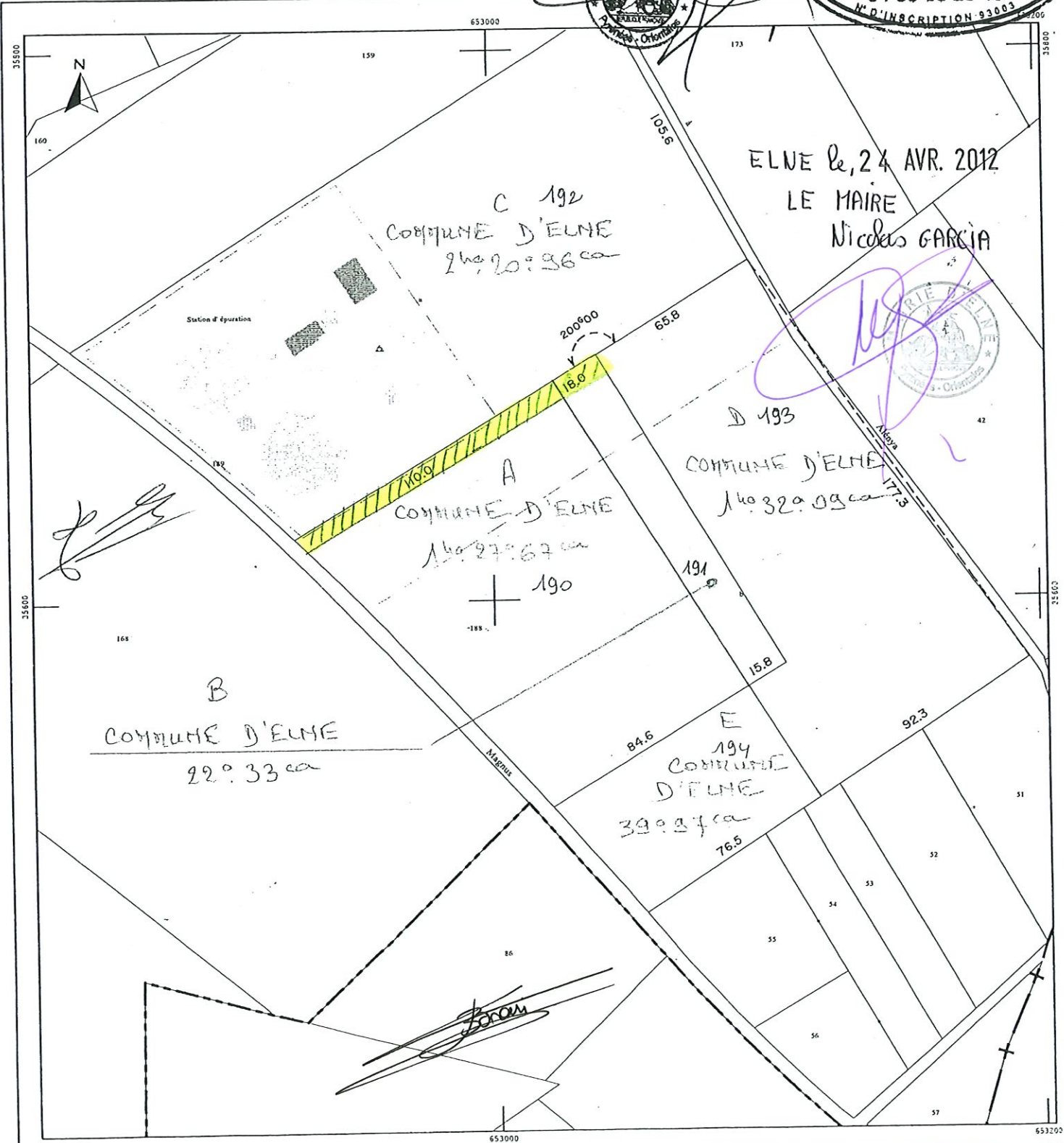
Section : AL
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 13/12/2007
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 20404
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - ~~D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~
B - En conformité d'un piquetage : 17/12/2007 effectué sur le terrain ;
C - ~~D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____~~
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A PERPIGNAN, le 17/12/2007

Document d'arpentage dressé par M. DELAHAYE GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G. à A PERPIGNAN
Date : 17/12/2007
ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS S.C.P. DELAHAYE CRETEY-MATTENAZ Technosud - 102, Av. Alfred Kastler 66100 PERPIGNAN 04 68 68 28 40 N° D'INSCRIPTION 93003

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué...
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité expropriatrice)



ELNE le 24 AVR. 2012
LE MAIRE
Nicolas GARCIA





Jean-Philippe AMIGUES - Jean-Philippe CALDERON
Notaires Associés

Sandra BONARD - Marie Andrée AMOROS
Notaires

3, Boulevard Voltaire
BP 31
66201 ELNE Cedex
Téléphone : 04.68.37.94.22.
Télécopie : 04.68.22.42.99.
E-mail : amigues.calderon@notaires.fr
C.D.C. 173296 P

Dossier suivi par
Delphine CASEILLES
e-mail: delphine.caseilles.66010@notaires.fr

VENTE Cne ELNE / SARL PATRICK TUBERT (Terre AL 193)
131904 /JPA /DC /

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Jean-Philippe AMIGUES , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Maître Jean-Philippe AMIGUES et Maître Jean-Philippe CALDERON ", titulaire d'un Office Notarial à ELNE, 3 Boulevard Voltaire ,

CERTIFIE ET ATTESTE QUE :

La Société dénommée PATRICK TUBERT, dont le siège est à ELNE (66200) Domaine de Cordelle Route de Bages, identifiée au SIREN sous le numéro 392005070.

SE PROPOSE(NT) D'ACQUERIR DE :

La Commune d'ELNE, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département des Pyrénées Orientales, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de ELNE, identifiée au SIREN sous le numéro 216 600 650.

Un terrain à bâtir sis à 66200 ELNE, Les Mousseillous, cadastré:

Section	Numéro	Lieu dit	Surface
AL	193	Les Mousseillous	01 ha 32 a 09 ca

Division cadastrale

Précision étant ici faite que la parcelle objet de la vente est à prendre d'un plus grand corps originellement cadastrées section AL numéro 189 dont le surplus restant appartenir à la Commune d'ELNE est désormais cadastré savoir :

- Section AL n°192 pour une contenance de 2ha 20a 96ca
- Section AL n°194 pour une contenance de 00ha 39a 97ca

Cette division résultera d'un document d'arpentage dressé par la SCP DELAHAYE - CRETIN - MAITENAZ géomètre expert à PERPIGNAN (66100), 102, Avenue Alfred Kastler,

Tout règlement supérieur à 50.000 Euros doit être établi par chèque de banque ou virement .

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial . Immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN sous le N° D 384 398 988 (Siret 384 398 988 0012)
Membre d'une association agréée. Le Règlement des honoraires par chèques est accepté.

Moyennant le prix principal de CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE SIX EUROS ET TRENTE CENTIMES (141.336,30 EUR), soit 10,70 euros HT le m².

Les frais afférents audit acte peuvent être évalués à la somme de quatorze mille cent euros (14.100,00 eur) si en garantie du remboursement de l'emprunt d'un montant total de 800.000,00 euros réalisé pour le financement de l'acquisition et de la construction était pris un privilège de prêteur de deniers à hauteur de 141.336,30 euros et une hypothèque conventionnelle à concurrence de 658.663,70 euros.

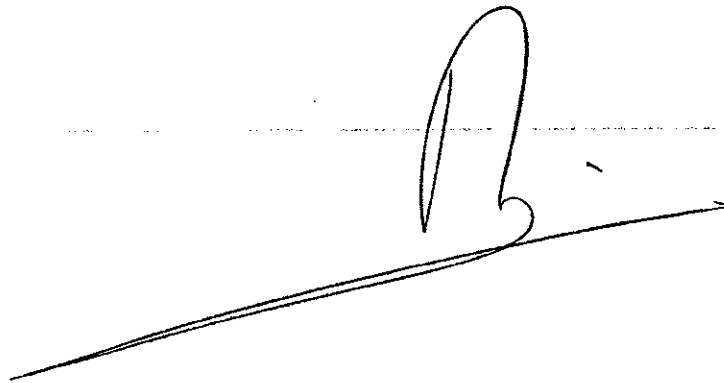
Dans le cas où le prêt réalisé par l'acquéreur était d'un montant total de 1.000.000,00 euros, les frais afférents audit acte peuvent être évalués à la somme de dix sept mille euros (17.000,00 eur) si en garantie du remboursement de l'emprunt de 1.000.000,00 euros réalisé pour le financement de l'acquisition et de la construction était pris un privilège de prêteur de deniers à hauteur de 141.336,30 euros et une hypothèque conventionnelle sur la somme de 858.663,70 euros.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A Elne ,

Le 21 février 2012.

Maître Jean-Philippe AMIGUES

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.



Jean-Philippe AMIGUES - Jean-Philippe CALDERON

Notaires Associés

Sandra BONARD - Marie Andrée AMOROS

Notaires

3, Boulevard Voltaire
BP 31

66201 ELNE Cedex

Téléphone : 04.68.37.94.22.

Télécopie : 04.68.22.42.99.

E-mail : amigues.calderon@notaires.fr

C.D.C. 173296 P

ATTESTATION

Dossier suivi par Flore TIDONA
email : ftidona@notaires.fr

(FT/JPA) VENTE CAGNAC / SCI PAVINGO (TUBERT) (Terres ELNE AL 41+51+52 ST-CYPRIEN AN 123+124)
1008511 /JPA /FT /

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Jean-Philippe CALDERON Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Maître Jean-Philippe AMIGUES et Maître Jean-Philippe CALDERON", titulaire d'un Office Notarial à ELNE, 3 Boulevard Voltaire, le 18 avril 2019 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Jean Auguste CAGNAC, agriculteur, demeurant à LATOUR-BAS-ELNE (66200) 7 rue Hyacinthe Berdaguer.

Né à VAYLATS (46230), le 8 août 1957.

Divorcé de Madame Maria de Fatima MATEUS-ALBERTO, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PERPIGNAN (66000), le 23 septembre 2004, et non remarié.

Au profit de :

La Société dénommée PAVINGO, Société civile immobilière au capital de 15000,00 euros, dont le siège est à ELNE (66200), route de Bages Domaine de Cordelle, identifiée au SIREN sous le numéro 807397468 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN représentée par son gérant Monsieur Patrick TUBERT.

DES BIENS SUIVANTS

I / A ELNE (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66200 Lieu-dit Mossellons.

Des terrains agricoles

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AL	41	MOSSELLONS	00 ha 20 a 29 ca
AL	51	MOSSELLONS	00 ha 31 a 62 ca
AL	52	MOSSELLONS	00 ha 33 a 30 ca

Total surface : 00 ha 85 a 21 ca

Me Marie-Andrée AMOROS
NOTAIRE
66200 ELNE

A compter du 1er Janvier 2015, tous les règlements à partir de 3.000 Euros doivent être faits par virement bancaire au compte :
CDC - IBAN FR57 4003 1000 0100 0017 3296 P44 - SWIFT CDCG FR PP

Tout paiement en provenance de l'étranger doit être effectué par virement et non par chèque.

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial. Immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN sous le N° D 384 398 988 (Siret 384 398 988 00012)

Membre d'une association agréé. Le Règlement des honoraires par chèques est accepté.

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante : mediateur-notaires.fr afin de tenter, avec son aide, de trouver une résolution amiable du conflit. Art. L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation.

II / A SAINT-CYPRIEN (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66750 Lieu-dit Camp del Rei.
Des terrains agricoles.

Précision faite qu'il existe que la parcelle 124 un petit casot d'environ 16 m² maçonné édifié depuis plus de trente ans.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AN	123	Camp del Rei	00 ha 03 a 60 ca
AN	124	Camp del Rei	00 ha 48 a 45 ca

Total surface : 00 ha 52 a 05 ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques,

A l'exception du petit casot de la parcelle AN 124 et d'une surface de terrain autour d'environ 200,00 m², dont le vendeur conservera l'usage jusqu'au 31 décembre 2020.

La vente a été conclue moyennant le prix de **QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 EUR)**. Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A ELNE (Pyrénées Orientales)

LE 27 JUIN 2019
Me Marie-Andrée AMOROS
NOTAIRE
66200 ELNE

